



ENTREPRISES, PROFESSIONNELS, COMMUNES, ÉCOLES, ASSOCIATIONS : PARTICIPEZ AU DÉFI MOBILITÉ DU 31 MAI AU 6 JUIN !

Mis en ligne le 21 mai 2021

L'association Alisée organise, en partenariat avec l'ADEME, la 3ème édition du Défi Mobilité en Pays de la Loire du 31 mai au 06 juin 2021, un défi lancé aux citoyens, petits et grands comme aux professionnels pour expérimenter de nouvelles solutions pour la mobilité ou de poursuivre ses habitudes en allant en transport en commun, en vélo, à pied au travail, à l'école ! Cette année une trentaine de territoires jouent le jeu et la Communauté de Communes Erdre & Gesvres en fait partie !

Entreprises, écoles, communes, professionnels, associations.... Participez au Défi Mobilité !

Le défi mobilité, une aventure fédératrice à l'échelle d'un territoire !

L'objectif du Défi Mobilité est d'impliquer aussi bien les collectivités, les professionnels, les entreprises et leurs collaborateurs que les établissements scolaires et leurs élèves. A son niveau, chaque structure, chaque personne peut participer à ce défi ludique et convivial. Pour les entreprises, toutes les actions innovantes, pédagogiques et conviviales ont leur place pour inciter les salariés à changer de pratiques pour leurs déplacements vers le travail (tests de vélos / voitures électriques, speed dating du covoiturage, atelier d'éco-conduite...) ! Et pour les établissements scolaires, sensibiliser, faire découvrir aux élèves les modes de déplacements actifs et durables est un enjeu clé pour l'écobilité !

Un défi ludique, convivial et des kms parcourus !

Depuis la plateforme du défi mobilité, www.defimobilite-paysdelaloire.fr, tous les participants peuvent enregistrer leurs déplacements et sont en concurrence avec des structures de tailles similaires. Les actions de découvertes, de sensibilisation ainsi que les retours d'expérience sont également relayées sur la plateforme de quoi donner envie de se lancer dans l'aventure et de partager son aventure ! Les résultats des éditions précédentes sont

d'ailleurs parlants : pour la 1ère édition dans les écoles, 26 écoles ont participé au Défi Mobilité et 567 élèves ont été sensibilisés à cette démarche. Côté pro, l'engagement des salariés-collaborateurs d'entreprises ou d'associations représente plus de 3 000 participants à l'édition 2020 et 328 478 kms parcourus en mode écomobile en une semaine.

Vous voulez relever le défi ? Rendez-vous sur : www.defimobilite-paysdelaloire.fr !

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LES TRANSPORTS SONT RESPONSABLES DE 35% DES ÉMISSIONS DE CO₂, ET LE TRAFIC ROUTIER Y EST POUR BEAUCOUP. ALORS, QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40%

des trajets quotidiens < 3 km

Plus de 5000 € / an en moyenne

10 à 12 % du budget des ménages

(amortissement de l'achat, coût d'entretien, assurance, entretien...)

40

passées dans les bouchons (à Paris et Marseille)

48 000

décès prématurés par an liés aux particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS

Marche

0-1 km

Trottinette

1-2 km

Vélo

2-5 km

Vélo électrique

5-10 km

OBJECTIF 2024 : 9% des déplacements à vélo (3% aujourd'hui)

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS

• Un tramway émet 62 x moins de CO₂ qu'une voiture
• Un métro 54 x moins

Transports en commun

Et sans accès aux transports en commun ?
Le covoiturage

Un salarié qui covoiture tous les jours sur 30 km en alternance avec un collègue économise près de 2 000 €/an

...et on peut aussi mixer les modes de transport !

QUELS AVANTAGES ?

C'est moins cher à l'usage

10 km/jour = 100 €/an à vélo = 1 000 €/an en voiture

4 pleins d'essence = le prix d'1 vélo neuf

C'est meilleur pour la santé

30 mn de vélo ou de marche quotidienne = -30% de risque de maladie (cardio-vasculaire, cancer, diabète...).

Lorsqu'on utilise les transports en commun, on marche déjà 27 minutes en moyenne par jour !

LA MOBILITÉ ÉVOLUE

Le télétravail réduit les déplacements. 16 à 20% des actifs pratiqueraient le télétravail en France.

Les nouveaux véhicules voient leur vente augmenter : entre 2016 et 2017, c'est 81% de hausse pour les véhicules hybrides rechargeables.

Le covoiturage a du succès : en 2018, 30% des français y ont eu recours.
Source : Observatoire des mobilités émergentes

POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils de l'ADEME sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Métrie de l'État

10/17/21 | Juin 2018



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean

44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00